

Québec, le 3 juin 2013

Monsieur Hervé Pilon
Directeur général
Collège André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

**Objet : Traitement intégré des suivis – Suivis - Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0) et Évaluation institutionnelle**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 24 avril 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Collège André-Laurendeau concernant le plan d'action institutionnel visant le suivi des recommandations émises par la Commission. Ce plan d'action a été adopté par le conseil d'administration du Collège le 30 octobre 2012.

Le plan d'action du Collège regroupe, en quatre blocs, les recommandations encore en vigueur. Le premier bloc touche l'évaluation complète d'un programme de *Techniques administratives*, le deuxième concerne l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0), les troisième et quatrième blocs se rapportent à l'évaluation institutionnelle. Lors de la visite d'évaluation de l'efficacité du plan stratégique en décembre 2012, le Collège a remis à la Commission les documents relatifs aux suivis des recommandations, à l'exception de celles correspondant à l'évaluation d'un programme en *Techniques administratives*.

Deuxième bloc

En ce qui concerne l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (deuxième bloc), la Commission a recommandé au Collège de finaliser les actions prévues dans son plan

d'action visant à assurer la cohérence du programme, sa conformité au devis ministériel et son adéquation à l'approche par compétences.

L'analyse de la documentation relative au programme d'études réalisée par la Commission permet de constater que le développement des compétences et des buts généraux est cohérent avec le devis ministériel. Le Collège a revu la façon d'assurer le développement de la compétence d'intégration 00UU dans le programme, il a élaboré les plans-cadres du programme *Sciences de la nature*, conformes pour la majorité au gabarit de rédaction, et il a produit une matrice de développement des buts généraux du devis ministériel en lien avec les cours du programme. À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les suites données par le Collège sont satisfaisantes pour lever cette recommandation.

Troisième bloc

Le Collège a donné des suites aux cinq recommandations restantes concernant l'évaluation institutionnelle. En ce qui a trait aux quatre recommandations touchant l'organisation du travail (troisième bloc), le Collège a donné un suivi satisfaisant. Deux des recommandations portaient sur le manque d'adhésion de la communauté à la mission et au projet éducatif du Collège et sur la nécessité de rétablir, en collaboration avec son personnel, le climat organisationnel propice à leur réalisation. Le Collège a mis son personnel à contribution, notamment pour la sélection des valeurs organisationnelles et pour la réécriture de l'énoncé de mission. De plus, des comités de travail ont collaboré à la mise en place de programmes découlant de la Politique de gestion des ressources humaines (PGRH) comme l'intégration des nouveaux employés, l'aide aux employés et l'appréciation du personnel. Le Collège a aussi mis en œuvre des mécanismes d'information (rencontre annuelle avec le personnel, diffusion de la version synthèse du plan stratégique, etc.) pour expliquer le choix des priorités institutionnelles annuelles et leur lien avec les objectifs institutionnels. La Commission considère que le Collège s'est donné les moyens de susciter l'adhésion et la mobilisation de la communauté vers l'atteinte des objectifs institutionnels comme en fait foi le rapport annuel de réalisations du Collège. La Commission a pu constater l'adhésion du personnel aux objectifs stratégiques, lors de sa visite d'évaluation de décembre 2012.

La Commission avait aussi recommandé, lors de l'évaluation institutionnelle, d'adopter des processus de gestion du changement qui tiennent compte de la complexité du travail à accomplir et qui visent l'adhésion de la communauté aux orientations retenues. Le Collège a connu des changements au sein de sa direction qui ont contribué à une gestion différente. Par ailleurs, la création d'une table des coordonnateurs et de comités de travail a permis au Collège d'améliorer la transparence des communications, d'établir des liens fonctionnels entre les diverses instances et de favoriser l'adhésion du personnel. Lors de l'évaluation de la planification stratégique, la Commission a pu constater que les responsabilités étaient clarifiées et que les processus s'étaient améliorés.

Enfin, la Commission avait également recommandé, lors de l'évaluation institutionnelle, de revitaliser la Commission des études, en révisant, au besoin, le règlement qui l'a créée, en se recentrant sur sa fonction première telle qu'elle est définie dans la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en revalorisant l'exercice de la présidence de cette Commission. L'analyse de la documentation déposée par le Collège permet à la Commission de constater que la Commission des études bénéficie maintenant d'une présidence d'assemblée qui gère le déroulement des réunions et qui lui permet de se consacrer au traitement des dossiers pédagogiques. De plus, la Commission des études ne traite que des questions d'ordre pédagogique en renvoyant aux comités des relations de travail les sujets qui relèvent davantage de leurs champs d'activités. Par ailleurs, la révision du règlement est à l'ordre du jour et se réalisera en même temps que les travaux qui portent sur la gouvernance du conseil d'administration.

Quatrième bloc

Cependant, en ce qui concerne la recommandation relative à la PGRH (quatrième bloc), le Collège a apporté un suivi qui ne répond pas complètement à sa mise en place. La Commission avait recommandé, lors de l'évaluation institutionnelle, d'intégrer l'insertion professionnelle et l'évaluation du personnel à une politique consolidée de gestion des ressources humaines regroupant toutes les politiques relatives à cette question et d'appliquer cette politique. La Commission a constaté de manière générale que la PGRH et celles qui en découlent, comme la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et les politiques de perfectionnement des employés et d'évaluation du personnel, sont appliquées à l'exception du programme d'appréciation du personnel de

soutien. Ce programme est à l'étape de validation puis d'adoption. En conséquence, la Commission n'est pas en mesure de lever la recommandation. Elle s'attend à être informée lorsqu'elle sera complètement mise en œuvre.

En s'appuyant sur des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime donc que les différentes actions réalisées par le Collège constituent des suites satisfaisantes pour les recommandations constituant les deuxième et troisième blocs du plan d'action institutionnel du Collège André-Laurendeau concernant le suivi des recommandations émises par la Commission. Toutefois, le Collège a fait une démonstration partielle des suites à la recommandation relative au quatrième bloc du plan d'action. La Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un nouveau suivi, accompagné des documents pertinents, l'informant des nouvelles actions réalisées en lien avec cette recommandation.

La Commission note les actions prises par le Collège au regard des autres avis qu'elle avait émis dans ses rapports d'évaluation institutionnelle et du programme *Sciences de la nature*.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Alain Desjarlais, directeur des études